

Socialisme et religion : les hommes font leur propre histoire !

La Jeunesse socialiste suisse (JSS) s'oppose fermement à l'initiative populaire « contre la construction de minarets ». Lancé par les milieux d'extrême-droite, ce texte entend interdire la construction de minarets en Suisse. Conséquence de la hausse de l'immigration, de plus en plus de musulman-e-s vivent aujourd'hui en Suisse. Derrière cette initiative se cache la volonté de la droite nationaliste d'exacerber et d'instrumentaliser, à des fins politiques, les craintes et les préjugés de la population à l'égard des migrant-e-s et des réfugié-e-s, victimes de la globalisation néolibérale.

La restriction des droits d'une communauté religieuse enfreint le principe de liberté de croyance, défini et protégé par l'article 15 de la Constitution fédérale. La liberté, qu'elle soit ou non liée à une croyance, est au cœur des valeurs que nous défendons : en effet, nous concevons le socialisme comme l'émancipation collective à l'égard de toute contrainte qui n'ait pas été légitimée démocratiquement.

Ainsi, la conception socialiste de la liberté signifie également être libre de n'appartenir à aucune communauté religieuse ou de croyance, et de ne croire en aucune divinité. Il est nécessaire de se souvenir que les libertés individuelles, aujourd'hui garanties par l'État et la démocratie citoyenne, ont été conquises de haute lutte contre les forces réactionnaires, auxquelles appartiennent les Églises chrétiennes. Ces Églises n'ont pas seulement exploité une grande partie de la population pendant des siècles : elles ont également prétendu exercer un contrôle et décréter ce qui était bien ou mal dans tous les domaines de la vie. En faisant miroiter aux opprimé-e-s un au-delà meilleur après une vie de souffrance, elles ont tenté d'occulter la réalité des oppositions de classe.

Les Églises ont imposé à des sociétés entières des normes et des lois qui n'ont jamais été légitimées par la population. De nos jours, les religions institutionnalisées n'ont guère changé : prêtres, imams ou rabbins ne font jamais que prêcher la même chose, justifiant leur pouvoir sur les autres citoyen-ne-s en se réclamant de lois « divines » nécessairement anti-démocratiques. Si la religion n'est évidemment pas la seule instance à exercer une pression illégitime sur les individus (dans le cadre familial ou dans le monde professionnel, par ex.), les Églises, quelle qu'en soit la confession, restent de par leur structure et leur discours une force particulièrement influente et conservatrice.

Farouches opposantes aux libertés individuelles, les Églises, appuyées par les milieux réactionnaires, ont depuis toujours tenté de retarder les avancées dans le domaine de la politique sociale (à l'exception, peut-être, du cas de la loi sur le partenariat enregistré, soutenu par les Églises

réformées). Les idées conservatrices ont pu se manifester en particulier à propos de l'émancipation des femmes ou dans le cas de la lutte des homosexuel-le-s pour obtenir l'égalité de traitement. Or, il est absolument inacceptable, pour la JSS, qu'une religion ou qu'une Église remette en cause le principe de stricte égalité entre tous les individus.

En tant que socialistes, nous sommes convaincu-e-s que ce sont les individus font l'histoire et que seul l'homme peut transformer le monde et le rendre meilleur. Comme le dit le deuxième couplet de l'*Internationale*, « Il n'est pas de sauveurs suprêmes : / Ni Dieu, ni César, ni tribun, / Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes ! / Décrétons le salut commun ! ».

Nous ne contestons à personne le droit de croire en ce qu'il-elle veut. Nous estimons également que les alliances que pourrait tisser la JSS avec des organisations confessionnelles progressistes (socialistes religieux, théologie de la libération, etc.) peuvent se justifier. Toutefois, la religion doit rester une question affaire privée.

La séparation absolue entre les Églises et l'État apparaît plus que jamais comme nécessaire. Parce qu'il est le seul à pouvoir garantir le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles, l'État doit rester absolument neutre du point de vue confessionnel.

La JSS revendique la séparation stricte de l'Église et de l'État ...

... dans les domaines juridique et politique :

- Toutes les mentions de « Dieu tout-puissant » doivent être supprimées du préambule de la Constitution fédérale.
- Parlementaires et membres de gouvernements ne doivent pas prêter serment en se référant à une divinité.
- la Constitution ne doit en aucun cas contenir d'article ayant trait à la religion, malgré les efforts des lobbys religieux (Conférence épiscopale, Fédération des Églises protestantes, etc.).
- La Confédération et les cantons doivent s'engager à ne reconnaître officiellement aucune communauté religieuse et renoncer à verser des fonds publics aux Églises.
- Aucun système juridique confessionnel (par ex., la charia) ne saurait être toléré à côté des lois légitimées démocratiquement. Les droits de l'homme sont universels et doivent être appliqués à tou-te-s. Aucune atteinte à ces principes (par ex., la discrimination envers les femmes) de la part de communautés religieuses ne doit être tolérée.

- Toute les propositions pour inscrire, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, un article visant à faire taire les critiques à l'égard d'une religion (en cherchant à lutter contre les « atteintes au sentiment religieux » par ex.) doivent être combattues fermement. En tant qu'idéologie, une religion doit pouvoir être critiquée librement, sans crainte d'accusation de « blasphème ».

... à l'école :

- Aucune dispense de cours (par ex. cours de natation) ne doit être accordée pour des raisons religieuses.
- Les cours d'éducation religieuse doivent être remplacés par des cours d'éthique, permettant aux élèves de développer un sens critique vis-à-vis des religions. Les locaux scolaires ne sauraient être utilisés pour des cours de religion.
- Les élèves doivent être sensibilisé-e-s aux dangers que peuvent représenter les mouvements religieux à tendances sectaires (par ex., mouvements « évangélistes », *International Christian Fellowship*, etc.).
- L'enseignement dispensé doit se fonder sur des connaissances scientifiques. Par exemple, les théories de l' « Intelligent-Design », que les milieux évangélistes tentent de substituer à la théorie de l'évolution, doivent être écartées.
- Les écoles privées religieuses ne doivent plus être reconnues aux niveaux primaire et secondaire.

... dans les services publics et les institutions étatiques :

- Les universités publiques doivent renoncer à leurs facultés de théologie et ne doivent pas former de religieux-euses. Les sciences des religions ne sont évidemment pas concernées par ces restrictions.
- Les fonctionnaires ne doivent pas porter de signe religieux lors de leur activité professionnelle.
- Les bâtiments publics ne doivent comporter aucun symbole religieux (par ex., crucifix dans les salles de classe).
- Les médias publics doivent renoncer à toute émission qui propage une foi religieuse (par ex., les émissions religieuses de la TSR, TSI et SF).
- Les communautés religieuses et les sectes qui tentent de saper l'ordre démocratique doivent être interdites (par ex., l'Église de Scientologie).